



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 29/04/2020  
Reçu en préfecture le 29/04/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200424-CR\_240420-AU

SÉANCE DU 24 AVRIL 2020

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 21 avril 2020**

L'an deux mille vingt le 24 avril à 16 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Jean-Paul GARRAUD, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué

**Absents excusés :**

Alain HERAUD, David SOULAT, Monique MEYNARD, Djemaa EFREIN, Yannick BEAUDEAU

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2020**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :  
- désigné la secrétaire de séance : Madame Sandy CHAUVEAU,

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir en ouverture de séance : 30**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON**

Monsieur le Maire explique que cette séance s'organise en visioconférence conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Il informe les élus que cette séance est informative et ne contiendra pas de délibération.

**1- Modalités de réunion à distance du conseil municipal**

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, le conseil municipal est autorisé à se réunir en visioconférence ou en audioconférence durant la période de l'urgence sanitaire.

Monsieur le Maire présente le processus de déroulement de la séance en visioconférence, à savoir :

- Un message du Maire ouvre la séance
- Un appel nominatif des membres est effectué
- Un message du Maire indique l'organisation de la séance et des débats
- Un message du Maire clôt la séance

- Un procès-verbal sera rédigé et soumis pour approbation la conseil municipal.

## **2- Communication des décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du CGCT – droit commun –**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prise dans le cadre de ses délégations (le tableau correspondant est joint à ce compte-rendu).

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

## **3 -Communication des décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du CGCT - en application de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020**

Le gouvernement a adopté le 1er avril 2020 l'Ordonnance n°2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Ainsi, les maires reçoivent les délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT et doivent informer les conseillers municipaux des décisions prises en application de ces délégations.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prise dans le cadre de ses délégations (le tableau correspondant est joint à ce compte-rendu).

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

## **4- Covid-19 Actions mises en place par la Ville face à la pandémie**

Monsieur le Maire présente la situation sanitaire du Libournais depuis le début de la pandémie. Il annonce qu'entre le 9 mars et le 23 avril, il y a eu à l'hôpital, 714 entrées en lien avec le COVID, 492 hospitalisations et 23 personnes en réanimation (7 y sont encore aujourd'hui). Monsieur le Maire fait savoir que 141 patients sont venus du Nord-Gironde et du Blayais puis que 3 malades ont été rapatriés du Grand-Est. Monsieur le Maire précise qu'aucun cas de COVID n'a été déclaré dans les EPHAD de la Ville.

Monsieur le Maire a une pensée pour le personnel soignant, le personnel médical, le personnel libéral et les encadrants.

Monsieur le Maire salue la très bonne collaboration avec l'hôpital et celle, entre le secteur public et privé.

Monsieur le Maire explique que la distribution des masques commencera à compter du 5 mai pour les particuliers et que la Ville en fournira aux petites entreprises et commerces (la même dynamique sera opérée avec des solutions hydroalcooliques).


Monsieur le Maire présente le plan d'actions économiques de la CALI en faveur des entreprises du territoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames et Messieurs les Adjoints et Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux délégués pour faire un point sur les actions liées au COVID -19 inhérentes à leurs délégations.

Quatorze élus présents prennent la parole dans l'ordre suivant :

- Madame Annie Pouzargue et Madame Sandy Chauveau pour leurs délégations portant sur la solidarité
- Monsieur Thierry Marty pour sa délégation portant sur l'éducation
- Madame Laurence Rouede pour sa délégation portant sur les Ressources Humaines
- Madame Catherine Bernadeau pour sa délégation portant sur le développement économique
- Monsieur Denis Sirdey pour sa délégation portant sur les finances
- Monsieur Jean-Philippe Le Gal pour sa délégation portant sur les grands travaux
- Madame Agnès Séjourmet pour sa délégation portant sur l'assainissement
- Monsieur Régis Grelot pour sa délégation portant sur la propreté et les travaux
- Madame Gabi Höper pour sa délégation portant sur le port et le tourisme fluvial
- Monsieur JeanLouis Acaraz pour sa délégation portant sur le sport
- Monsieur Michel Galand pour sa délégation portant sur la culture

-Madame Corinne Venayre pour sa délégation portant sur l'urbanisme  
-Madame Annie Conte pour sa délégation portant sur l'état civil

Envoyé en préfecture le 29/04/2020  
Reçu en préfecture le 29/04/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200424-CR\_240420-AU

Monsieur le Maire remercie les élus pour la qualité de leur intervention.

### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Chapuis salue la tenue de cette réunion et la qualité technique relative à son déroulement. Il questionne Monsieur le Maire sur l'avancée de l'installation de la fibre optique sur la commune.

Monsieur Le Gal rappelle l'importance des outils digitaux.  
Il fait savoir qu'il y a eu une interruption des travaux pendant quelques jours suite à la pandémie.  
Il explique que les travaux ont recommencé et que 80 % du territoire communal est équipé.

Pour clore la séance, Monsieur le Maire remercie les élus présents et leurs demande « de porter ensemble un confinement strict jusqu'au 11 mai ».

La séance a été levée à 19h04.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 29.04.2020

Le Maire,  
Philippe BUSSON



Expédition conforme  
BUSSON, Maire  
de Libourne

Envoyé en préfecture le 29/04/2020

Reçu en préfecture le 29/04/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200424-CR\_240420-AU



## DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (« droit commun »)

## ✓ Direction des Ressources Humaines

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référen(t)e
<b>Alinéa 4</b> : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuls règlements, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.	Décision – Convention de prestation de service	Mise à disposition de personnel dans le cadre de l'économie sociale et solidaire	Association T 2000	-Tarif fixé à 18,20€ par heure de travail fournie par la personne affectée à un service municipale -Collectif d'adhésion globale de 29 € pour l'année civile	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020	Laurence ROUEDE
	Décision – Convention de prestation de service	Mise en œuvre de la médecine de prévention au bénéfice de tous les agents relevant de la Ville de Libourne	Service Intentreprises de Santé au Travail	Collectif trimestrielle : 0,33 % de la masse salariale plafonnée avec un minimum de 70 € HT annuel par agent	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020	Laurence ROUEDE
	Décision – Convention de formation	Organisation de formation continue « formateur PSE » pour un agent	Centre Départemental de formation –Gironde 33 – U.S.G.R.D	90 €	Le 8 février 2020	Omar N'Fati
	Décision – Convention de formation	Organisation de formation « gestion du fichier client » dans le logiciel de billetterie Rodrigue Open pour trois agents	Société Rodrigue Open	920 € HT	Le 23 mars 2020	Omar N'Fati
	Décision – Convention de formation	Organisation de la formation de perfectionnement BAFD pour un agent	UFCV Nouvelle Aquitaine	379 € (non assujéti à la TVA)	Du 02 mars au 07 mars 2020	Omar N'Fati
	Décision – Convention de formation	Organisation d'un stage pour l'obtention du certificat individuel – activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » - catégorie « décideurs » pour trois agents	Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales Nouvelle Aquitaine	224 € (exonération de TVA) par agent soit 672 € HT	Le 30 janvier et le 4 février 2020	Omar N'Fati
Décision – Convention de formation	Organisation de la formation « recyclage PSE1 et 2 » pour un agent	Centre Départemental de formation –Gironde 33 – U.S.G.R.D	60 €	Le 04 avril 2020	Omar N'Fati	
Décision – Convention de formation	Organisation de la formation initiale PSE1 pour un agent	Centre Départemental de formation –Gironde 33 – U.S.G.R.D	250 €	Du 14 février au 23 février 2020	Omar N'Fati	



<p><b>Alinéa 4 :</b> Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.</p>	Décision – Convention de formation	Organisation d'une formation sur la sécurité des événements recevant du public organisés sous les chapiteaux, les tentes ou structures «CTS» pour 11 agents	PYRES	1 920 € TTC	Du 15 ou 16 avril 2020	Omar N'Fati
	Décision – Convention de formation	Organisation d'une formation portant sur la sensibilisation à l'accueil des personnes porteuses de maladies chroniques pour 2 agents	Le Collège Aquitain de Prévention Cardiovasculaire	50 €	Les 21 et 28 mars 2020	Omar N'Fati
	Décision – Convention de formation	Organisation de la formation portant sur l'entraînement à la bombe lacrymogène pour 14 agents	HERACLES	875 € (TVA non applicable)	Le 25 juin	Omar N'Fati

✓ **Direction des Sports**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référen(t)e
<b>Alinéa 5 :</b> Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.	Décision – convention pour l'utilisation des équipements sportifs	Mise à disposition de 5 installations sportives de la Ville	DITEP « Dispositif d'Intégration Thérapeutique Educatif et pédagogique » - association Rénovation	Consentie à titre gracieux	12 mois à compter de septembre 2019	Jean-Louis Arcoraz

✓ **Direction des Affaires Financières et Juridiques**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référen(t)e
<b>Alinéa 5 :</b> Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.	Décision – convention de mise à disposition de bâtiments communaux	Mise à disposition d'un bureau au sein de la Maison des associations	Mutuelle AG2R La Mondiale	Consentie à titre gracieux	12 mois à compter du 15 février 2020	Annie Conte



<p><b>Aligné 5 :</b> Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.</p>	Décision – convention de mise à disposition de bâtiments communaux	Mise à disposition d'un bureau ou sein de la Maison des associations	Association OSE(L)	Consentie à titre gracieux	12 mois à compter du 15 mois 2020	Annie Conte
	Décision – convention d'occupation du domaine public	Occupation de la salle située porte 8 au 2 <sup>ème</sup> étage du marché couvert	Unité Territoriale de la Gironde de la DIRRECCIE Aquitaine	Consentie à titre gracieux	Du 30 avril 2020 au 1 <sup>er</sup> mai 2022	Annie Conte

✓ **Direction de l'Education**

Délégations du Maire / Numéro d'Aligné	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<p><b>Aligné 5 :</b> Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.</p>	Décision – convention d'utilisation de locaux communaux	Utilisation des locaux de l'école maternelle de Garderose et de l'école élémentaire Marie Monring – dispositif d'aide à la maîtrise de la langue française pour les adultes dont les enfants fréquentent ces écoles	L'association Générale des Intervenants Retraités (AGIR abcd) et l'Education Nationale	Consentie à titre gracieux	Année scolaire 2019/2020	Thierry Marty
	Convention de mise à disposition d'un local municipal	Mise à disposition d'un local de 8 m <sup>2</sup> environ à une association pour stocker son matériel	Association Tilou	Consentie à titre gracieux	12 mois à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Thierry Marty
	Convention d'utilisation d'un local communal	Utilisation des locaux de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau par une association	Le Savoir Partagé Libournaise	Consentie à titre gracieux	Du 9 mars 2020 au 9 mars 2026	Thierry Marty

✓ **Direction Citoyenneté et Droits Civiques**

Délégations du Maire / Numéro d'Aligné	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<p><b>Aligné 8 :</b> Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières</p>	Décision – Accord pour concession	Accord pour la création d'une concession perpétuelle (n°5365) d'une surface de 3,90 m <sup>2</sup> à compter du 6 janvier 2020 au cimetière de Guinauil	Sans objet	Port Ville : 2 252 € Frais d'enregistrement : 130 €	Perpétuité	Annie Conte



<p><b>Alinéa 8 :</b> Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières</p>	Décision – Accord pour concession	Accord pour la création d'une concession décennale (n°5366 case columbarium – 1m²) à compter du 13 janvier 2020 au cimetière de Quinaut	Sans objet	582 €	Du 13 janvier 2020 au 13 janvier 2030	Annie Conte
	Décision – Accord pour concession	Accord pour la création d'une concession décennale (n°5367) d'une surface de 2 m² à compter du 15 janvier 2020 au cimetière de Quinaut	Sans objet	206 €	Du 15 janvier 2020 au 15 janvier 2030	Annie Conte
	Décision – Accord pour concession	Accord pour le renouvellement d'une concession décennale (n°5368) d'une surface de 2 m² à compter du 20 janvier 2020 au cimetière de Quinaut	Sans objet	206 €	Du 20 janvier 2020 au 20 janvier 2030	Annie Conte
	Décision – Accord pour concession	Accord pour le renouvellement d'une concession décennale (n°5369) d'une surface de 1 m² à compter du 26 mai 2020 au cimetière de Quinaut	Sans objet	721 €	Du 26 mai 2020 au 26 mai 2030	Annie Conte
	Décision – Accord pour concession	Accord pour la création d'une concession trentenaire (n°5370) d'une surface de 3.10 m² à compter du 1 <sup>er</sup> février 2020 au cimetière de Quinaut	Sans objet	756€	Du 1 <sup>er</sup> février 2020 au 1 <sup>er</sup> février 2050	Annie Conte

✓ Direction des Services Techniques

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des biens	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référen(t)e
Alinéa 10: Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.	Décision – Aliénation d'un véhicule	Aliénation d'un véhicule municipal à l'attention d'un garage automobile pour destruction à titre gratuit	Garage Polard	Sans objet	Sans objet	Régis Griot

**DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (en application de l'article I de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020)**

Le gouvernement a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2020 l'Ordonnance n°2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Ainsi, les maires reçoivent les délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT et doivent informer les conseillers municipaux des décisions prises en application de ces délégations.

Ainsi, voici dans ce cadre précis, les décisions prises par Monsieur le Maire de Libourne :



Envoyé en préfecture le 29/04/2020

Reçu en préfecture le 29/04/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200424-CR-240420-AU



Acte Juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Date de transmission au contrôle de légalité	Informations complémentaires
Arrêté	Ouverture du marché alimentaire les mardis, vendredis, samedis et dimanches de 7h à 12h	Sans objet	Sans objet	A compter du 10 avril 2020 pour une durée indéterminée	Le 9 avril 2020	Sans objet
Arrêté	Modification de la délégation de signature à Monsieur André Nebie, directeur du CCAS	André Nebie	Sans objet	A compter du 31 mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020	Le 08 avril 2020	Arrêté réalisé dans le cadre de la pandémie COVID-19 et les restrictions de déplacements offertes
Arrêté	Abrogation de l'arrêté en date du 5 février 2020 relatif à la réglementation de la vente de boissons alcoolisées à emporter entre 20h et 8h	Sans objet	Sans objet	A compter du 31 mars 2020 et pour une durée indéterminée	Le 01 avril 2020	Arrêté réalisé à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne
Arrêté	Fermeture des marchés de plein air	Sans objet	Sans objet	A compter du 18 mars 2020 et pour une durée non définie	Le 17 mars 2020	Sans objet

Envoyé en préfecture le 29/04/2020

Reçu en préfecture le 29/04/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200424-CR\_240420-AU